



DÉPLACEMENTS, PRATIQUE, SOCIAL

NOUVELLE AIDE POUR L'ACHAT D'UN FAUTEUIL ROULANT

Le CCAS contribue à hauteur de 3 000 € à l'acquisition du matériel

Publié le 18 décembre 2024

Pour les personnes âgées ou en situation de handicap, l'achat d'un fauteuil roulant manuel ou électrique est souvent essentiel pour retrouver mobilité, liberté et autonomie. L'acquisition de ce matériel représente une lourde charge financière qui varie, selon l'équipement, de 1 000 € à 20 000 €. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est désormais à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche en finançant une partie du reste à charge, avec une aide pouvant atteindre jusqu'à 3 000 € tous les 5 ans.

Dans ce nouveau dispositif, le CCAS intervient à chaque étape du parcours : de l'évaluation des besoins par un ergothérapeute au montage financier du dossier, en passant par le choix du matériel et la recherche de financement auprès des organismes principaux (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, mutuelles, Département), et secondaires (Fonds Départemental de Compensation du Handicap, associations caritatives, etc.), selon les critères d'éligibilité. Une fois le financement établi, le reste à charge peut néanmoins rester conséquent pour la personne en situation de handicap ou sa famille. Le CCAS offre alors une aide jusqu'à 3 000 € tous les 5 ans, selon une grille financière applicable à tous.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut financer une partie du reste à charge, avec une aide pouvant atteindre jusqu'à 600 € tous les 5 ans.

Infos +: 04 92 91 38 34 ou aide.fauteuil@ccas-antibes.fr

DES ADAPTATIONS POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI

Déjà 450 logements aménagés pour favoriser le maintien à domicile

Depuis 2019, un dispositif baptisé, « Charte d'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap », facilite les démarches des seniors et des personnes handicapées qui souhaitent adapter leur logement. Il permet de coordonner l'action des différents acteurs concernés par l'adaptation de l'habitat, CCAS, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, bailleurs sociaux, Maison Départementale des Personnes Handicapées, etc. Depuis sa mise en place, le dispositif a permis 450 adaptations de logements pour un montant total de 1,9 M€. Le CCAS d'Antibes a financé 60 204 € de travaux dans le cadre de l'aide facultative à l'adaptation de l'habitat et avancé 309 852 €. Sont concernées les personnes de plus de 55 ans en perte d'autonomie et les majeurs handicapés, propriétaires ou locataires. Les travaux concernent la salle de bains, les accès (escaliers, rampes d'accès, etc.), la sécurisation des espaces de vie (sol antidérapant, main courante, etc) et la motorisation des stores.

Infos +: CCAS 04 92 913 834 ou adaptation.habitat@ccas-antibes.fr

<https://www.antibes-juanlespins.com/information/actualites/nouvelle-aide-pour-lachat-dun-fauteuil-roulant>



L'Handiplage en chiffres

- 16 924 visites cet été
- + 14% de hausse de fréquentation
- 27 handiplagistes formés par un ergothérapeute.



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes